

diocésaine dont elle doit être l'humble servante. C'est d'ailleurs le moyen le plus sûr de ne pas errer et de ne pas dévier des enseignements du Saint-Siège. Sous ce paganisme qui diminue les responsabilités, il est difficile de marcher sans trébucher. Nous lui devons probablement d'avoir donné la note catholique et la note généralement juste sur toutes les questions que nous avons traitées depuis douze ans. Nos lecteurs, nous en sommes sûr, nous rendent ce témoignage. Ils ont pu quelquefois différer d'opinion avec nous sur des points secondaires, mais non en matière de principes. Un principe faux ne saurait être émis par une *Semaine Religieuse* sans être immédiatement signalé par le tribunal qui a la mission, le droit et le devoir de la contrôler.

Notre nouvelle position, nous l'espérons, nous permettra de donner plus d'actualité à la *Semaine Religieuse* et de bénéficier plus souvent du concours de certains collaborateurs dont les communications ont toujours été fort goûtées. Elle assure même l'existence de cette publication que Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec a désiré voir se maintenir et se propager de plus en plus. Nous continuerons aussi longtemps que les forces nous le permettront, à la régler avec le même dévouement et le même soin. Puis, lorsque l'âge nous aura rendu le fardeau trop pesant, un confrère plus jeune, que la Providence saura bien susciter à l'heure voulue, se chargera à son tour de cette œuvre diocésaine.

D. G.

L'administration du Baptême

HORS LE DANGER DE MORT, PEUT-ON BAPTISER :

- 1° Les enfants dont les parents sont de très mauvais catholiques, et qui sont exposés au péril de perversion dans la famille
- 2° Les enfants dont un ou l'autre seulement des parents est catholique :
- 3° Les enfants des païens, avec ou sans le consentement des parents :
- 4° Les enfants des hérétiques et des schismatiques ;
- 5° Quand doit-on accorder ou refuser le baptême à tous ces enfants lorsqu'ils sont en péril de mort ?

Avant d'entrer dans l'examen de chacun de ces cas, rappelons que le baptême tient la première place parmi les sacrements institués par Jésus-Christ, et que personne ne peut être sauvé sans ce sacrement, ou au moins, sans le désir implicite de le